



Syndicat Mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif

Cadré réservé au SDANC

DOSSIER D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Première demande

Complément ou modification d'un dossier déjà
déposé au SDANC

Construction neuve

Réhabilitation / Rénovation

S'il s'agit d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle été diagnostiquée par le SDANC ?

Non

Oui : numéro de dossier : D...-...-.....

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Adresse de correspondance :

Code Postal - Commune :

Numéro de téléphone :

Nom du demandeur (si différent du propriétaire) :

1.2 PROJET

Adresse de l'immeuble :

Code Postal - Commune :

Section et numéro de cadastre :

5. PIÈCES À FOURNIR AVEC CET IMPRIME

- ✓ *Un exemplaire de l'étude préalable à l'assainissement non collectif*, respectant le cahier des charges établi par le SDANC.
- ✓ *Une autorisation de rejet* signée lorsque la filière est une filière d'assainissement non collectif drainée : cf. tableau en page 2.
- ✓ *Un chèque de 42.80€* libellé à l'ordre de la Paierie Départementale des Vosges et correspondant au contrôle administratif de la conception de votre installation d'assainissement non collectif. La part de la redevance liée au contrôle de bonne exécution (64.20€) qui sera réalisé avant la mise en service du dispositif sera demandée à l'issue du contrôle de l'installation.

6. OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DE LA MAIRIE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature du propriétaire

Date, tampon et signature du Maire

COMMENT BIEN REMPLIR LE DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Il est rempli un dossier par système d'assainissement non collectif.
- Dans le cas de système d'assainissement commun à plusieurs logements appartenant à des propriétaires différents, et en l'absence de syndic de copropriété, il est rempli un dossier par logement.

PAGE 1

- S'il s'agit d'une réhabilitation/rénovation, pensez à indiquer si l'immeuble a fait l'objet d'un contrôle de diagnostic par le SDANC. Si oui, il est important d'indiquer la référence du dossier, que vous retrouvez sur le compte-rendu de diagnostic qui vous a été adressé, et qui prend la forme suivante : D...-...-..... (exemple : D8-3-150000).
- Dans l'onglet « demandeur » : indiquer avec précision l'adresse de correspondance.
- Dans l'onglet « projet », indiquer avec précision l'adresse de l'immeuble, en évitant d'indiquer simplement le lieu-dit.

PAGE 2

- Le nombre de pièces principales est calculé par le bureau d'études ayant réalisé l'étude préalable. Il correspond au nombre de chambres + 2, les chambres incluant les bureaux, salles de jeu, et toute pièce dont la surface est supérieure à 7m² et disposant d'un ouvrant sur l'extérieur.

PAGE 3

- Lorsque les eaux traitées ne sont pas infiltrées directement sur le terrain, une autorisation de rejet doit impérativement être fournie.
- L'autorisation de rejet est signée par le propriétaire du lieu de rejet.
- Tout projet prévoyant le rejet des eaux traitées en puits d'infiltration ou puits perdu devra être accompagné d'une étude hydrogéologique.

- L'étude préalable à l'assainissement non collectif est obligatoire. Elle doit respecter le cahier des charges élaboré par le SDANC.

- Les servitudes de droit privé ne sont pas opposables au SDANC, sauf si l'information a été clairement notifiée dans le dossier dès le dépôt du projet.

- Une fois complété et signé par le propriétaire, le dossier doit être déposé à la Mairie de la commune concernée par le projet, afin que le Maire tamponne, vise et annote (si nécessaire) le dossier, qui nous sera transmis.
- A réception du dossier, nous nous chargerons de son instruction (contrôle de conception) et un courrier vous sera adressé. Les travaux de réalisation de l'assainissement non collectif ne devront pas démarrer tant que l'accord du SDANC n'aura pas été obtenu.

- L'ensemble des documents utiles sont téléchargeables sur notre site internet :

<http://www.sdanc88.com>